

**M. l'Orateur suppléant:** Sauf votre respect, le premier rappel au Règlement n'en était pas un. Quant au second, je pense que les deux députés sont également partagés.

**M. Gleave:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je remercie le député de Crowfoot (M. Horner) de m'avoir complimenté pour mon logement. Je veux signaler qu'il habite le même immeuble.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Horner:** Cela n'a plus aucun sens, monsieur l'Orateur. Nous sommes en train de discuter une mesure législative importante où il est question de consentir des prêts à des jeunes. L'âge a été ramené de 21 ans à un autre qui dépend des lois provinciales. Ce peut être 19 ou 18 ans. En fait, cet âge se situe à 18 ans dans la plupart des provinces. La question que j'aborde a trait d'une part à notre amendement et, d'autre part, à l'amendement indigent, faible et absurde proposé par le député d'Assiniboia.

Quant aux observations futiles du député de Saskatoon-Biggar, qui a dit que j'habitais le même immeuble que lui, je ne nie pas ce fait. Cependant, j'ai un appartement au troisième étage, alors que lui occupe un appartement terrasse. Comment saurais-je ce qui se passe dans son appartement? Je ne cherche pas à découvrir s'il a vendu son tracteur ou son exploitation agricole. Il sait ce qu'il a vendu, et, qui plus est, ses électeurs le sauront. Ils sauront s'il s'est oui ou non détaché de la terre. S'il veut organiser une vente aux enchères et qu'il lui faille un commissaire-priseur, je me ferai un plaisir d'offrir mes services.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Il ne reste que deux ou trois minutes au député et je l'engagerais, en toute déférence, à en revenir au sujet du projet de loi.

**M. Horner:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à l'égard des observations que vous avez faites lorsque j'ai attiré votre attention sur le fait que le député de Regina-Lake Centre ne s'en tenait pas au sujet du projet de loi lorsqu'il a dit que les syndicats du blé s'étaient vendus aux sociétés céréalières privées. Il a dit alors que je ne traitais pas du sujet du projet de loi, et il avait invoqué le Règlement. A vrai dire, je parlais du projet de loi. Vous avez dit alors, monsieur l'Orateur, que nous étions quittes. A mon avis, cela n'apporte rien au débat. Je ne veux pas critiquer votre décision...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Le député de Crowfoot sait que lorsque le député de Regina-Lake Centre a invoqué le Règlement, j'ai rendu une décision en faveur de ce dernier et j'ai dit que de manière générale, les députés traitaient de questions qui se rattachaient au crédit agricole. Lorsque le député de Crowfoot avait la parole, le député de Regina-Lake Centre a invoqué le Règlement pour les mêmes raisons, et j'ai alors rendu une décision en faveur du député de Crowfoot. J'estime que de manière générale, les députés s'en sont tenus au sujet. Le présent débat a une portée très vaste.

## MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

## LA MAIN-D'ŒUVRE—LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LES CRÉDITS ATTRIBUÉS ET DÉPENSÉS ET LES DEMANDES REÇUES POUR CHAQUE PROVINCE

**M. John Burton (Regina-Est):** Monsieur l'Orateur, le 25 février dernier, j'ai demandé au secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Perrault), s'il était disposé à révéler comment les fonds disponibles en vertu du programme d'initiatives locales ont été répartis entre les provinces, et s'il pourrait nous faire connaître le plus tôt possible les sommes dépensées dans chaque province et le nombre total de demandes reçues de chacune en vertu du programme. J'ai consenti à maintes reprises à reporter l'étude de cette question jusqu'au moment de l'ajournement. La dernière fois, c'était jeudi soir, lorsque le secrétaire parlementaire m'a demandé si je voulais bien retarder l'étude de cette question. Je comprends fort bien pourquoi il a agi ainsi. C'est parce que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Mackasey) devait faire une autre déclaration le lendemain sur la prolongation du programme.

• (2200)

J'ai pris note de certains des renseignements qui nous ont été révélés depuis lors, tant par les communiqués de presse que par les réponses données à la Chambre à des questions posées par le représentant de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) et moi-même. Il a été révélé que, d'après les renseignements actuels et sans tenir compte de sa prolongation et des montants supplémentaires qui y seront consacrés, 152 millions de dollars doivent être dépensés dans le cadre du programme d'initiatives locales.

Je pense qu'il est intéressant de noter la répartition de ces dépenses dans tout le Canada. En analysant certains de ces documents, on s'aperçoit qu'une grande partie des dépenses ont été effectuées dans les provinces de l'Atlantique et dans la province de Québec. Quelque 42 p. 100 de l'argent disponible pour le Programme d'initiatives locales a été dépensé au Québec, et 21 p. 100 dans les quatre provinces atlantiques. Dans les deux cas, les proportions étaient de beaucoup supérieures au taux du chômage dans ces provinces comparé au chômage global au Canada. Une des réponses données au député de Winnipeg-Nord m'a particulièrement troublé. Il s'agit de la réponse à la question suivante:

Quels critères de distribution a-t-on utilisés pour les provinces et les groupes locaux?

On a répondu ceci:

Les fonds ont été alloués proportionnellement au taux de chômage des provinces. Pour le calcul, le taux de chômage de base était 4.5 p. 100, et un ajustement a été effectué pour tenir compte de l'émigration des travailleurs de la province et du chômage des autochtones, facteurs dont ne tiennent pas compte les statistiques sur le chômage.

En plus du recours aux statistiques de chômage, cela est évidemment assez valable et conforme à ce que certains d'entre nous avancent depuis quelque temps, qu'il faut tenir compte de l'émigration et de la population autochtone car elles ne sont pas incluses dans les statistiques habituelles sur la main-d'œuvre. Toutefois, je soutiens que ces critères ne rendent pas compte d'autres facteurs de l'économie, en particulier du sous-emploi qui existe dans certaines régions du pays.

En réalité, les niveaux de revenu sont inférieurs dans certaines régions par rapport à d'autres—dans les Prairies, par exemple—et ils sont un indice de sous-emploi, ce qui ne signifie qu'un emploi partiel, ou quelque chose qui diffère d'une véritable statistique de chômage. Voilà ce